

BTS : Epreuve de culture générale et expression

Métropole SESSION 2010

ELEMENTS DE CORRECTION

On se reportera, pour les critères d'évaluation généraux de la synthèse et de l'écriture personnelle, à la charte des examinateurs ci-jointe.

Maîtrise de la langue pour l'ensemble des deux exercices :

On pénalisera une maîtrise défaillante de la langue (orthographe et syntaxe) en enlevant 2 points maximum sur la note globale finale sur 20

Première partie : Synthèse (40 points)

Problématique et proposition de plan :

Problématique : Comment assurer la transmission d'un héritage culturel ? Continuité ou rupture ?

Thématique : La difficulté de la transmission de la culture entre générations

Plan proposé

I. La transmission culturelle entre générations : de nombreuses difficultés

1. Un état des lieux alarmant aussi bien sur le plan familial que social (docs 1, 2, 3 et 4)

- **Apathie du fils face à son père qui tente de le convaincre (« OK »), et faible appétence du jeune pour le travail de l'école et pour le lieu culturel qu'est le musée (doc 1)**
- **Nombreux décalages dans les modes de vie entre les vieux et les jeunes (doc 2)**
- **Transmission vécue comme un boulet, et risques d'inculture (doc 3)**
- **Perte de références communes intergénérationnelles (l'histoire et le monument aux morts) et adoption d'une autre forme de « culture » (mode vestimentaire et nourriture) « jeune » et « urbaine » (doc 4)**

2. Les raisons de ces difficultés :

a) Liées aux attitudes des enfants :

- **Les jeunes se rebellent ; ils veulent vivre leurs propres expériences et sont sourds aux conseils des anciens (docs 2 et 3)**
- **Ils préfèrent être avec leurs camarades (docs 2 et 4)**

b) Liées aux attitudes des parents :

- **Les adultes, qui sont habités par le doute et fragilisés par leur propre histoire, ont du mal à assurer cette transmission (doc 2)**
- **Les formes culturelles ont évolué et rendent difficile cette transmission : opposition livres d'histoire et science-fiction (doc 2)**

c) Liées à l'évolution des modes de vie :

- **La société et les conditions de vie ont évolué : vie familiale éclatée (doc 1); utilisation des nouvelles technologies (docs 2 et 4)**
- **Les conditions sociales peuvent freiner cette transmission (docs 3 et 4)**
- **La perception de la notion de culture est différente : les musées, l'école ont du mal à assumer leur rôle de transmission du patrimoine artistique et historique (doc 1) ; les jeunes adoptent une « culture propre » venue d'ailleurs (doc 4) : tenue vestimentaire, nourriture (hamburger et boisson).**
- **La relation au temps est différente : accélération des changements et du tempo de la vie familiale et professionnelle, allongement de l'espérance de vie (doc 2)**

II. La transmission culturelle entre générations : une possibilité et une nécessité

1. Des stratégies existent pour assurer cette transmission :

- **Faire preuve de patience et de pédagogie (docs 1 et 2)**
- **Accepter certaines formes de rupture sans renoncer à la volonté de transmettre (docs 1 et 2)**
- **Pratiquer l'échange autour du patrimoine et des valeurs à transmettre, « ensemble » (docs 1 et 3)**
- **Transmettre des principes plutôt que des contenus précis, qui permettent aux jeunes de construire leurs propres valeurs et leur propre culture (docs 1 et 2)**

2. Car les enjeux sont primordiaux :

- **L'héritage culturel est une source d'enrichissement constant : il devient le point de départ d'une nouvelle culture (docs 2 et 3)**
- **Il faut préserver une culture commune qui survivra au renouvellement des générations (doc 3) et qui serve de référence - qu'on s'y réfère ou qu'on s'y oppose- (doc 2)**
- **Cette transmission permet à l'individu d'accéder à l'Humanité (docs 1 et 3), de dépasser le stade de l'individu « biologique », et de le transcender en dépassant sa condition mortelle (docs 3 et 4)**
- **L'héritage culturel permet à l'individu de se construire - « grandir » -, de comprendre qui il est et d'où il vient (doc 1) ; de découvrir et de comprendre le monde dans lequel il vit (doc 3) ; de découvrir d'autres formes de plaisir de nature esthétique et artistique (doc 1)**
- **L'héritage culturel aiguise la perception du regard et la conception du monde (doc 3) ; il permet aussi une communion des générations à travers les formes de l'art (docs 1 et 3)**

Consignes de correction

I. LA SYNTHÈSE :

L'introduction et la conclusion :

Introduction : on rappelle que les documents ne sont plus présentés dans l'introduction mais clairement identifiés dans le cours de la synthèse dès leur première utilisation.

Néanmoins on ne pénalisera pas une introduction rédigée selon l'ancienne formule.

Conclusion : on attendra une phrase de conclusion minimale.

Le développement :

On acceptera tout type de plan, en 2 ou 3 parties, à condition qu'il soit valable et cohérent et qu'il présente une confrontation des documents valable.

On accordera la moyenne aux copies qui mettent en évidence

- les difficultés de la transmission intergénérationnelle
- l'importance de cette transmission

On pénalisera les copies

- a) qui ne maîtrisent pas la technique de la synthèse et présentent
 - Une paraphrase et un montage de citations
 - Une opinion personnelle ou des ajouts
 - Des contresens, des oublis de documents (notamment les documents 1, 2 et 4). **Mais on ne pénalisera pas les copies qui n'auront pas su exploiter très efficacement le document 3 (notamment ses références philosophiques)**
- b) qui n'abordent pas le thème de la difficulté de la transmission intergénérationnelle
- c) qui plaquent des idées inappropriées concernant le thème « Générations »

On valorisera les copies qui montrent

- Les stratégies possibles pour faciliter cette transmission
- et qui présentent un style correct et fluide

II. L'ECRITURE PERSONNELLE :

Les candidats pourront répondre à la question en développant leur point de vue comme ils le souhaitent. Ils pourront défendre un point de vue unique ou proposer une argumentation plus étoffée et nuancée. Citons, à titre de simples pistes, les points suivants:

- Sur la nécessité de rompre :
 - a) Les générations passées imposent une culture de référence idéalisée et figée qui peut paralyser ou empiéter sur les initiatives des nouvelles générations (par exemple le mythe de mai 68, les formes d'arts reconnues et leurs canons, etc.)
 - b) La vision du monde et de la société véhiculée par les anciennes générations n'est plus adaptée aux réalités familiales, sociales, économiques, et culturelles d'aujourd'hui (sociétés patriarcales, manque de libertés pour les femmes, d'autonomie pour les enfants etc.)
 - c) Rompre ne signifie pas uniquement détruire, et rejeter, mais aussi recomposer, renouveler, adapter. Ex : Duchamp, Dadaïsme ; Surréalisme ; ex : mises en scènes novatrices, iconoclastes, formes d'art nouvelles (infographie, films en 3D); ex : exploitation par le cinéma de thèmes antiques ou médiévaux ; réécriture de mythes etc.

- Sur la préservation et la transmission :
 - a) Le partage d'une culture commune et de valeurs communes facilite la vie familiale et sociale (dépassement de l'individualisme, acceptation de l'autre)
 - b) Elle permet de se forger une identité personnelle solide
 - c) Elle permet d'acquérir une sensibilité esthétique et une culture artistique (visite des musées, du patrimoine architectural, intérêt pour la peinture, musique etc.)
 - d) Elle permet d'avoir une connaissance et une meilleure compréhension du passé (enseignement de l'histoire, devoir de mémoire) et du monde (globalisation de l'histoire, de l'économie etc.)

On ne pénalisera pas les copies qui présentent des points de vue qui ne sont pas ceux des correcteurs

On accordera la moyenne aux copies comportant :

- la présentation du sujet dans l'introduction (même si le sujet est simplement recopié)
- dans le développement, la présence de deux ou trois arguments illustrés par des exemples.
- une prise de position personnelle: l'utilisation de la première personne du singulier ou du pluriel n'est pas obligatoire. On acceptera toute prise de position, positive, négative ou nuancée
- une référence au moins au travail de l'année.

On valorisera les copies présentant :

- une hiérarchisation des arguments
- une prise de position personnelle claire
- une variété dans les références et les exemples, notamment ceux qui relèvent du travail fait dans l'année et des connaissances personnelles (au moins 3 dans 3 domaines différents)
- une argumentation originale qui ne se limite pas à une simple reprise des arguments développés dans le corpus
- une qualité dans l'expression

On pénalisera les copies qui

- Ne répondent pas à la question posée
- Ne prennent pas position
- Se contentent de paraphraser les idées du corpus
- Ne mettent aucun exemple
- Ne se réfèrent ni au corpus, ni au travail de l'année.

NB : les consignes du sujet demandent aux candidats de s'appuyer sur « les documents du corpus, (leurs) lectures de l'année, et (leurs) connaissances personnelles ». On n'acceptera donc pas comme exemples valides les références à de simples expériences personnelles vécues dans leur vie personnelle ou professionnelle.

TABLEAU DE CORRECTION DE LA SYNTHÈSE

	OUI	NON
Existence d'une problématique		
Présence d'une introduction et d'une conclusion		
Existence d'un plan cohérent organisé en parties et sous-parties		
Confrontation des documents correctement référencés		
Rédaction correcte, claire et concise		
Absence d'ajouts et d'interprétations personnels		
Absence de contresens et d'omissions majeures		
Absence de paraphrase et de montage de citations		

BTS : Culture générale et expression

Charte des examinateurs

I. Critères de réussite pour la synthèse : 40 points

A. Évaluation globale : éléments à prendre en compte

- La lecture des documents :

On attend du candidat une restitution fidèle des documents, ce qui suppose de les comprendre (visée du propos et éléments de ce propos).

- L'utilisation des documents dans la synthèse :

On attend du candidat qu'il reformule de façon objective et précise le propos des documents qu'il a lus. On pénalise donc les commentaires ou ajouts personnels, l'absence de références explicites aux documents, tout contresens, toute omission. Tous les documents doivent être exploités en fonction de la problématique, ce qui n'implique pas un traitement égal pour tous les documents. Un document visuel et un texte littéraire appellent une reconnaissance de leur spécificité et une analyse qui la prenne en compte, sans engager un commentaire autonome. L'usage du vocabulaire spécifique de l'analyse littéraire ou iconique est attendu lorsque des documents de cette nature sont proposés.

-L'organisation de la synthèse :

On attend du candidat un regroupement des documents dans la logique de la démonstration qui sous-tend l'organisation de la synthèse. Cela suppose d'utiliser chacun des documents dans le plus grand nombre possible de rubriques du plan. Se trouve donc exclue la juxtaposition d'analyses ou de résumés limités à un seul document.

- L'énonciation :

La fidélité aux documents a pour corollaire l'absence de jugement personnel. On attend donc du candidat qu'il rédige sa synthèse avec neutralité. Mais on distinguera un refus manifeste de neutralité d'une maladresse occasionnelle (par exemple dans le choix malheureux d'un verbe introducteur). Il importe que le choix de l'énonciation soit cohérent au long de la rédaction.

- L'introduction :

Elle doit être cohérente avec le contenu et les critères de réussite de la synthèse énumérés précédemment. Pour éviter l'excès de formalisme, on n'exigera pas de présentation des documents. Cette étape demandait beaucoup de temps aux candidats pour un résultat mince : si les candidats réalisaient une bonne synthèse, c'est que les documents avaient été bien analysés lors de la préparation. L'introduction présente le thème, la problématique retenue, elle annonce le plan de manière concise et efficace. Si les documents ne sont plus présentés dans l'introduction, ils sont par contre clairement identifiés dans le corps de la synthèse. Par exemple, « Dans le dessin humoristique de Plantu publié par le Monde le 12 octobre 2005, on voit bien que. » Les usages de la langue française autorisent le recours, dans l'introduction, à la première personne du singulier ou du pluriel comme à celui du pronom personnel « on ».

- La conclusion :

La « conclusion personnelle » attendue dans l'ancienne formule de l'examen apparaît désormais comme artificielle, puisque la partie "écriture personnelle" est évaluée à part.

La présence d'une conclusion a été l'objet d'un débat fourni : politesse nécessaire pour les uns, formalisme universitaire pour d'autres. Tous ont insisté sur l'idée de ne pas pénaliser une excellente synthèse si la conclusion est absente. On peut apprendre aux étudiants à rédiger une brève conclusion et à manipuler les formules conclusives (« Telles sont donc les trois prises de position qui. », « On retient donc que »).

- la maîtrise de la langue :

Il paraît nécessaire de prendre en compte la maîtrise de la langue, qu'il faut non seulement pénaliser mais aussi valoriser. Critères de correction linguistique :

- a) syntaxe :
 - Cohérence des pronoms avec les mots qu'ils représentent ;
 - Construction de la phrase complexe (prop. conj., prop. inter., etc.)
 - Maîtrise de l'emploi des prépositions.
- b) lexique :
 - Maîtrise de la diversité du lexique de l'expression des idées
 - Maîtrise du vocabulaire abstrait
 - Absence de répétitions et de pléonasmés.
- c) grammaire :
 - Maîtrise des accords dans le système nominal ;
 - Maîtrise des accords dans le système verbal, respect de la morphologie verbale.

B. BILAN : 7 Critères de réussite pour la synthèse

- **Compréhension des documents**
- **Confrontation des documents**
- **Fidélité aux textes**
- **Reformulation des idées essentielles**
- **Composition de la synthèse**
- **Concision.**
- **Maîtrise de la langue**

En regard des critères de réussite, les points suivants doivent être pénalisés:

- **Toute paraphrase, tout montage de citations**
- **Toute opinion personnelle**
- **Tout contresens**
- **Toute référence à des savoirs acquis pendant l'année plaquée artificiellement (introduction d'éléments étrangers aux documents proposés en synthèse)**
- **Toute longueur contraire à l'esprit de la synthèse.**

II. Critères de réussite pour l'écriture personnelle : 20 points

A. Évaluation globale : éléments à prendre en compte

À partir de la définition de l'exercice donnée dans le B.O., on attend du candidat qu'il réponde :

- **à la question posée,**
- **de façon argumentée,**
- **de façon organisée,**
- **en prenant en compte le corpus proposé en synthèse et les lectures de l'année.**

- la qualité de l'argumentation :

La réponse argumentée du candidat suppose que le lecteur de la copie ait sous les yeux l'expression d'une pensée organisée, progressant de l'annonce d'un propos à sa conclusion, et prenant une orientation argumentative pour défendre une prise de position. Le lecteur sera convaincu du bien-fondé de la réponse apportée à la question posée :

- par le choix des arguments (leur pertinence par rapport à la position adoptée),
- par la précision de leur formulation (précision des exemples et des références, précision sémantique)
- par la richesse de la pensée exprimée

Il s'agit moins, dans ce dernier point, de fixer arbitrairement un nombre d'arguments à avancer, un nombre canonique de parties dans la rédaction, que d'entraîner les candidats à progresser d'un argument à l'autre en nuancant, en réfutant, en confortant une pensée première. On vérifie que les candidats sont capables de mener un parcours dialogique qui dépasse le simple point de vue individuel et intime, en proposant une articulation entre la réflexion ouverte par la question posée, les documents proposés en synthèse et le travail de l'année.

- la longueur :

Parmi les critères d'évaluation s'est posée la question de la longueur de la production écrite dans cette partie de l'épreuve. Il est apparu plus intéressant d'évaluer la validité du propos, sa pertinence et sa richesse, plutôt que sa longueur.

- l'organisation :

A la réflexion, il est apparu qu'il n'est pas possible de préjuger des qualités d'un modèle d'organisation par rapport à un autre ; la progression de l'argumentation peut être dialectique, thématique, l'important étant que le lecteur ait le sentiment d'être confronté à une pensée organisée.

- l'affirmation d'un point de vue personnel :

Le terme « écriture personnelle » implique l'engagement « personnel » du candidat. La question de l'énonciation s'est posée dans ce nouvel exercice, et il va de soi qu'aucun choix énonciatif ne saurait être récusé par avance. Le "je" semble bien évidemment recommandé, mais on ne pénalisera pas un candidat qui fera usage du pronom personnel « nous » ou « on » pour affirmer son propre point de vue (tant d'écrivains que nous leur faisons étudier le font si bien !).

On souhaite que le candidat puisse élaborer un point de vue personnel, à partir d'une parole authentique, sans préjuger de ce que le correcteur pensera. Dans le même temps, toute la formation de l'année, et le travail collectif sur le thème auquel la synthèse et l'écriture personnelle seront référées, conduiront nécessairement au dépassement d'un simple point de vue personnel et intime. L'argumentation suppose que le candidat prenne position par rapport à ses lectures (qui ne sont forcément pas celles des autres candidats), à sa culture (qui n'est pas forcément celle des autres candidats), à sa réflexion de l'année. Dans l'année, les étudiants seront conduits à percevoir clairement le passage entre une opinion personnelle au sens « d'opinion privée » et opinion personnelle au sens « d'opinion partageable et publique ».

- l'évaluation de la culture du candidat :

La pensée exprimée doit s'appuyer sur des références précises. L'exercice d'écriture personnelle valide une culture acquise en classe, en français et dans d'autres disciplines, dans l'année et dans les années qui ont précédé, et non l'étalage de citations mal comprises ou peu pertinentes dans le cours du devoir. On attend un équilibre entre les références aux textes du corpus, ce qui a été vu dans l'année (textes, films, tableaux, etc.) et réflexion / apports personnels. Il doit s'agir d'une « articulation » entre tout cela plus que d'une « confrontation » entre ces différentes activités.

- l'introduction et la conclusion :

(On parlera) de « présentation de la question », moins entachée de formalisme que le mot « introduction ». Une conclusion doit exister, car ce n'est pas au lecteur de se demander si le candidat est parvenu au terme de son propos. Elle n'a pas nécessairement à être longue, elle ne doit pas nécessairement reprendre l'avis défendu dans l'écriture qui précède (si le candidat a clairement pris une position, on ne voit pas bien pourquoi il devrait la répéter en conclusion), elle n'a pas à proposer une ouverture vers une thématique plus générale.

- la maîtrise de la langue :

Il paraît nécessaire de prendre en compte la maîtrise de la langue, qu'il faut non seulement pénaliser mais aussi valoriser. Mêmes critères que pour la synthèse, voir plus haut.

B. BILAN : 5 Critères de réussite pour l'écriture personnelle

- Formulation d'une réponse personnelle et pertinente à la question posée
- Rédaction d'un point de vue argumenté
- Cohérent dans sa construction
- Utilisation d'une culture acquise dans l'année, fondée sur des exemples et références adaptés et précis.
- Maîtrise de la langue

En regard des critères de réussite, les points suivants doivent être pénalisés

- Réponse sans composition ni progression
- Réponse sans prise de position